



Séparation, droits de garde d'enfants et droit sur bien immobilière

Par **beaurain**, le **21/05/2009** à **18:22**

Bonjour, je me renseigne pour mon frère qui est dans une situation compliquée : il se sépare de sa compagne (non mariée) avec qui il a eu deux enfants reconnus à l'état civil (né en 1998 et 2003). Ils ont acheté une maison ensemble en 2002. Mon frère n'a jamais été domicilié à cette adresse. Aujourd'hui il se pose des questions quant à sa légitimité de père pour fixer la garde des enfants, doit-il passer devant un juge aux affaires familiales ; il souhaiterait une garde partagée pour éviter un éloignement. Par ailleurs, que se passera-t-il à la vente de leur maison du fait qu'il n'a jamais été domicilié à cette adresse ? Merci d'avance pour vos éclaircissements.

Par **Marion2**, le **21/05/2009** à **18:26**

Bonjour, il faut que votre frère saisisse le Juge aux Affaires Familiales en courrier recommandé AR. Pour la maison, elle a été achetée en commun, il est donc propriétaire de la moitié de cette maison au même titre que sa compagne. Cordialement.

Par **beaurain**, le **23/05/2009** à **12:07**

Merci pour votre réponse rapide. Au sujet de la maison, n'est-elle pas considérée comme une résidence secondaire pour lui, donc taxée à la revente ?